

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 septembre 2023

Délibération n°2023-120 - Administration générale – Désignation de nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au : Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Fontainebleau (SMICTOM de la région de Fontainebleau) – Modification N°10

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	55
Ne prend pas part au vote	0
Votants	55
Abstention	0
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 septembre 2023, s'est réuni à la Salle « La Samoisienne » à Samois-Sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Sandrine-Magali BELMIN, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Aurélie BRICAUD, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOËT, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN,

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nathalie VINOT à M. Thierry REYJAL
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE à M. Michel CHARIAU
- Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
- M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER
- Mme Estelle BERTÉE à M. Pascal GROS
- Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET
- M. Thomas IANZ à Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
- Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
- M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
- M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231006-2023-120-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023

- M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
- Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL
- Mme Gwenaël CLER à Mme Isabelle BOLGERT
- Mme Audrey TAMBORINI à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN
- Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ

Membres absents :

- Mme Sophie BERTHOLIER
- Mme Anne GHYSSENS
- Mme Marie-Laure VASSEUR
- Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Thomas IANZ (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à 2023/125)
- M. Christian BOURNERY pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Chantal PAYAN pour le vote de la délibération N°2023/126
- M. Frédéric VALLETOUX pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Françoise BICHON-LHERMITTE pour le vote de la délibération N°2023/126
- Mme Sonia RISCO (pour le vote du procès-verbal de séance et pour le vote des délibérations N°2023/119 à N°2023/128)
- M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/139 et N°2023/140)
- Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)
- Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibérations N°2023/150 et N°2023/151)

Secrétaire de Séance : M. Fabrice LARCHÉ

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment aux l'articles L 2121-33, L.5711-1,**
- **Délibération n°2020-154 du 10 septembre 2020 désignant les représentants auprès du SMICTOM de la région de Fontainebleau**
- **Délibérations modificatives n°2020-213 du 10 décembre 2020, n°2021-018 du 24 mars 2021, n°2021-106 du 23 septembre 2021, n°2022-002 du 17 février 2022, n°2022-020 du 31 mars 2022, n°2022-132 du 7 juillet 2022, n°2022-186 du 15 décembre 2022, n°2023-014 du 30 mars 2023, n°2023-083 du 29 juin 2023**

Rapporteur : M. le Président

Par délibération N°2020-154 du conseil communautaire du 10 septembre 2020, M. Savinien COMBET a été désigné délégué titulaire au titre de la commune de Tousson au sein du Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Fontainebleau (SMICTOM de la région de Fontainebleau).

Suite à la démission de M. Savinien COMBET de la commune de Tousson, de son mandat de conseiller municipal et suite aux élections municipales partielles complémentaires de ladite commune du 30 avril 2023, il convient de procéder à son remplacement au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Par délibération N°2020-154 du conseil communautaire du 10 septembre 2020, Mme Nathalie HAEZEBAERT a été désignée déléguée suppléante au titre de la commune de Tousson au sein dudit Syndicat.

Suite à la démission de Mme Nathalie HAEZEBAERT de la commune de Tousson, de son mandat de conseillère municipale et suite aux élections municipales partielles complémentaires de ladite commune du 30 avril 2023, il convient de procéder à son remplacement au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Par délibération N°2020-154 du conseil communautaire du 10 septembre 2020, M. Hervé DEBOUTIERE a été désigné délégué titulaire au titre de la commune d'Ury au sein du Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Fontainebleau (SMICTOM de la région de Fontainebleau).

Suite à la démission de M. Hervé DEBOUTIERE de la commune d'Ury, de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

SMICTOM	Sièges	Membres à remplacer
Tousson	Titulaire	M. Savinien COMBET
	Suppléant	Mme Nathalie HAEZEBAERT
Ury	Titulaire	M. Hervé DEBOUTIERE

Ainsi, il convient de procéder à ces nouvelles désignations.

Ces désignations s'opèrent conformément à l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant que « *Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.* »

SMICTOM	Membres à remplacer	Membres candidats	Sièges
Tousson	Savinien COMBET	Jean-Claude CABRAL	Titulaire
	Nathalie HAEZEBAERT	Michaël GOUE	Suppléant
Ury	Hervé DEBOUTIERE	Martine PICHARD	Titulaire

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués titulaires et suppléants au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- Désigner M. Jean-Claude CABRAL et Mme Martine PICHARD délégués titulaires, afin de siéger audit Syndicat,
- Désigner M. Michaël GOUE délégué suppléant, afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser les délégués désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués titulaires et suppléants au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau

Accusé de réception en préfecture
06/10/2023-120-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2023

- Désigner M. Jean-Claude CABRAL et Mme Martine PICHARD délégués titulaires, afin de siéger audit Syndicat,
- Désigner M. Michaël GOUE délégué suppléant, afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser les délégués désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Fabrice LARCHÉ

Certifié exécutoire le- **6 OCT. 2023**
Date de mise en ligne le- **6 OCT. 2023**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour extrait conforme

Le Président,

Pascal GOUHQURY

